



VILLE D'AUCHY LES MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

Arrêté municipal n°111/2026 Réglementant le défilé du 1^{er} Mai 2026

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-Les-Mines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-24, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-4 ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement au sein de la commune,

Considérant qu'à l'occasion des festivités du 1^{er} mai, une cérémonie se déroulera Place Jean Jaurès le

Vendredi 1^{er} mai 2026 de 11h00 à 11h30

Et un défilé se déroulera dans une partie des rues de la commune

Vendredi 1^{er} mai 2026 de 11h30 à 12h30 (allant de la Place du 1^{er} à la Place Jean Jaurès),

ARRETE

Article 1 -

La circulation de tout véhicule sera restreinte pendant le défilé du 1^{er} Mai, de 11h30 à 12h30, dans les rues suivantes :

- Place du 1^{er} mai
- Rue d'Amiens (de la place du 1^{er} Mai à la rue de Vermelles)
- Rue de Vermelles (de la rue d'Amiens au chemin Cavalier)
- Rue Casimir Beugnet sur toute sa longueur
- Rue Ignace Humblot (de la rue Casimir Beugnet à la place Jean Jaurès)
- Place Jean Jaurès

Article 2 -

Les dispositions de l'article 1 n'entraînent aucune dérogation aux dispositions du code de la route.

Article 3 -

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 -

- **Monsieur Benoit ALOE, Commissaire Divisionnaire** du Commissariat de Béthune,
- **Monsieur Mickaël DEGROOTE, Responsable** du Commissariat d'Auchy Les Mines,
- **La Police Municipale d'Auchy Les Mines,**
- **La Directrice Générale des Services de la commune d'Auchy-les-Mines,**

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- **Madame Frédérique HILDEBRANDT - Lieutenante 1^{ère} classe** du CIS Haisnes / Vermelles,
- **Monsieur le Directeur du SMUR, Urgences de l'hôpital de Béthune,**
- **Monsieur le Directeur du Syndicat Mixte des Transports Artois - Gohelle de Lens,**
- **Tadao**

Fait à Auchy-les-Mines, le 13/04/2026

Monsieur le Maire

Jean-Michel LEGRAND

